



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Délibération N° 2026-35

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

Nombre de suffrages exprimés

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Convocation du 29/05/2026

Le cinq juin deux mil vingt-six à 19h15, les membres du Conseil Municipal de Preuilly, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au 1 route de Jacques au Bois (mairie provisoire), sous la présidence de Monsieur Olivier HOCHEDÉL, Maire.

Présents : AUBAILLY Laurent, BESSEMOULIN Cédric, BONARD Elodie, BRUNET Thierry, CAILLET Céline, LE NAOUR Bruno, PERRIN Florence

Excusées : GIRARD Anaëlle, LUQUET Séverine (pouvoir à C.BESSEMOULIN), LACLEMENCE Pascal

Objet : Décision modificative budget principal 2026 – Augmentation de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative concernant le budget principal 2026, à savoir :

Chapitre	Compte	Libellé	Montants des crédits ouverts avant DM	Proposition de modification	Montant des crédits ouverts après DM
Dépenses d'investissement					
16	1641	Emprunts en euros	35 000.00	288 000.00	323 000.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepté la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Olivier HOCHEDÉL.

Le secrétaire de séance,
Cédric BESSEMOULIN.

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Préfecture le 10/06/2026

Publication électronique le 10/06/2026